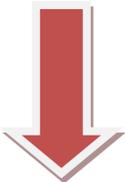




2007 Action Program Programme d'Action 2007	Results Résultats	Other Suggestions Autres Suggestions
<p><u>A l'assemblée Populaire Nationale:</u> I strongly recommended to reserve a budget for our immigration community outside Algeria during our discussion regarding Law of Finance (La Loi de Finances) in the Algerian parliament sessions especially that our community represents over 10% of the total Algerian population.</p> <p>Puisque notre communauté représente 10% de l'ensemble des habitants, j'ai proposé la nécessité de consacrer un chapitre budgétaire spécial pour la communauté Algérienne installée à l'étranger dans le cadre de la loi de finances. Une mesure qui permettra de mettre le paquet pour motivé cette communauté et qui donnera un meilleur retour sur l'investissement.</p>	<p>Accomplished Accomplie</p>	<p><u>June 2008</u> L'élargissement du Ministère de la solidarité Nationale et de la famille au Ministère de la solidarité Nationale et de la famille et de la communauté nationale à l'étranger.</p> <p><u>June 2009</u> Secrétaire d'Etat Chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger.</p>
<div data-bbox="142 1247 402 1390" data-label="Image"> </div> <p>Nous voudrions remercier le Président de la République de l'intérêt qu'il porte à la Communauté Nationale à l'Etranger.</p>		
<p>Develop a local cell to act as an interface between the Algerian community abroad and the Algerian authorities to resolve all administrative issues faced by Algerians resident abroad.</p> <p>Développer une cellule locale d'interface entre la communauté Algérienne à l'étranger et les autorités Algérienne pour la résolution de toutes les questions administratives concernant les Algériens résidents à l'étranger.</p>	<p>Pending/ En attente</p>	<p>Algerian Community Council Abroad Conseil de la Communauté Algérienne à l'Etranger</p>



<p>Cost of the Algerian Passport: Coût de l'octroi du passeport algérien:</p>	<p>Accomplished Accomplie</p>	<p>Before: The cost for the Algerian Passport was \$60.00 Now: is \$25.00/ 200.000DA</p>
<p>Military Service Service National</p>	<p>Pending/ En attente</p>	<p>The need for the Algerian Military Commission to come at least once a year to the USA and Canada to settle issues with young Algerian immigrants' vis-à-vis the military service.</p> <p>L'envoi d'une Commission Chargée du Service National aux Etats Unis et au Canada une fois par an pour procéder au régularization de la situation des jeunes émigrés.</p> <p><i>Nous demandons par ailleurs à la commission chargée du service national de consacrer deux semaines par an dont une semaine aux U.S.A et une autre au Canada pour permettre à notre communauté de régler sa situation vis à vis du service national, sachant que cette commission statue en Europe notamment en France, tous les deux mois. Nous proposons également d'organiser des journées d'étude pour faire connaître l'armée nationale qui en voie de professionnalisme et ce afin de rapprocher la jeunesse algérienne établie à l'étranger de sa père patrie, d'autant que nombre de jeunes voudraient rejoindre les rangs de l'armée algérienne.</i></p>
<p>In Case of Death Cas de décès: (Rapatriement de corps)</p>	<p>Accomplished Accomplie</p>	<p>"Assurance rapatriement de corps" 2500DA = Equivalent de = \$30.00</p> <p>Note: Condition de Payer en devises.</p> 



saa = SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE



الشركة الوطنية للتأمين
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE



**Adresse : siège social et direction générale sis:
05, Boulevard Ernesto « CHE » GUEVARA,
Alger centre, 16000 - ALGER.**

Tel : +021 43 97 60/61/62

Fax : +021 43 92 16

ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS

La SAA lance un produit d'assurance de rapatriement de corps des algériens résidant à l'étranger. Ce produit d'assurance sera disponible dans le réseau de distribution de la SAA, à travers tout le territoire national, dès le premier juillet 2009. Il garantit le rapatriement du corps de la personne assurée décédée, depuis son pays de résidence à l'étranger jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie et la mise à disposition d'un proche parent d'un billet d'avion, aller-retour, pour accompagner le corps.

Cette assurance qui est valable dans tous les pays du monde et délivrée sans limite d'âge et sans visite médicale, peut être souscrite en Algérie auprès du réseau de distribution de la SAA, soit individuellement par la personne assurée elle-même ou par une tierce personne autorisée (munie de la proposition d'assurance remplie et signée par la personne à assurer), soit collectivement par des associations d'émigrés algériens. La souscription collective donne droit à une réduction sur le montant de la prime selon le nombre d'assurés.

Elle coûte deux mille cinq cents (2.500) dinars algériens par an et par personne assurée.

Pour plus d'information, consulter ou télécharger

-le prospectus (recto) **et** le prospectus (verso).

-les conditions générales(recto) et les conditions-générales(verso).

ATTENTION A LA FRAUDE



الشركة الوطنية للتأمين
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Cher(e) compatriote résidant à l'étranger,

La SAA vous avertit du phénomène de la fraude qui peut toucher son produit d'assurance <Rapatriement de corps > qu'elle commercialise à partir de l'Algérie au profit de la communauté algérienne résidant à l'étranger.

Pour se prémunir contre cette fraude, n'acceptez pas les polices tickets d'assurance individuelle de rapatriement de corps qui vous sont proposées à l'étranger puisque cette assurance ne peut être souscrite qu'auprès des agences de la SAA en Algérie, soit individuellement, soit collectivement dans le cadre de contrats collectifs qui pourraient être souscrits par les associations d'émigrés au profit de leurs adhérents.

En cas de doute, envoyer un email à l'adresse électronique suivante:

div-vie@saa.dz ou saa_divionv@yahoo.fr, Ou appeler les numéros suivants:

En cas de doute, envoyer un email à l'adresse électronique suivante:

div-vie@saa.dz ou saa_divionv@yahoo.fr, Ou appeler les numéros suivants:

+21321633525, +21321634024 +21321634115

pour demander la vérification et la confirmation de l'authenticité du contrat d'assurance individuelle de rapatriement de corps qui vous a été souscrit en fournissant les informations suivantes:

- ▶ N° de série de la police ticket,
- ▶ Code de l'agence SAA émettrice de la police,
- ▶ Dates d'établissement et d'effet du contrat,
- ▶ Identification du souscripteur (nom, prénom et date de naissance),
- ▶ Identification de la personne assurée (nom, prénom et date de naissance),
- ▶ Le montant de la prime d'assurance payé.

L'authenticité, après vérification, du contrat souscrit est faite dans l'intérêt du souscripteur.





De quoi s'agit-il ?

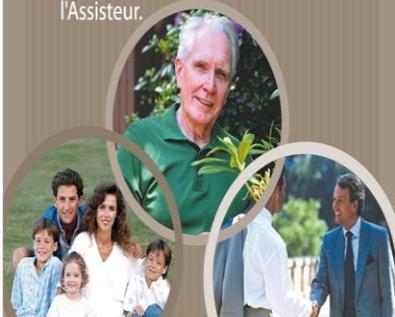


Cette assurance a pour objet de garantir l'organisation et la prise en charge, à frais réels, par l'Assisteur, du transfert du corps de l'assuré(e) vers le lieu d'inhumation en Algérie et la mise à la disposition d'un Proche Parent un billet d'avion aller-retour pour accompagner le corps.

- ▶ On entend par transfert de corps les opérations suivantes :
 - Accomplissement des formalités administratives liées au décès,
 - Traitement post-mortem et toilette rituelle,
 - Mise en bière (cercueil de modèle simple),
 - Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation.
- ▶ On entend par Proche Parent : Époux, épouse, père, mère, frère, sœur et descendant direct.

Les + de l'Assurance :

- Accordée pour tous les âges ;
- Valable dans le monde entier ;
- Aucune formalité médicale ;
- Prise en charge directe des frais par l'Assisteur.



Comment souscrire ?



Cette assurance peut être souscrite, sans aucune formalité médicale, soit individuellement en Algérie, soit collectivement, par des associations d'émigrés algériens dans le cadre de contrats collectifs à conclure avec la S.A.A.

Pour souscrire à distance, détacher la proposition d'assurance ci-contenue, la remplir, la signer puis la remettre à votre association ou l'envoyer à votre parent résidant en Algérie que vous avez désigné pour qu'il vous souscrive, auprès de la SAA, cette assurance et paie le montant de la prime d'assurance.

A Quel prix ?



Le montant de la prime d'assurance est de deux mille cinq cents dinars algériens par personne assurée et par an, tous âges confondus et tous pays de résidence.

Des réductions substantielles accordées selon le nombre d'assurés sont prévues en cas de souscriptions collectives.

Quels sont les cas de décès non couverts par cette assurance ?



- Le décès consécutif à une guerre civile ou étrangère, à un suicide ou à une tentative de suicide, à des émeutes, aux mouvements populaires, à des actes de sabotage et de terrorisme ou à une maladie durant les trois mois qui suivent la date de prise d'effet de l'assurance ;
- Le décès survenu en Algérie ;

- Le décès provoqué par le fait intentionnel de l'assuré(e) ou résultant de sa participation volontaire à un crime, à un délit, à une rixe, paris ou défis sauf cas de légitime défense ;
- Le décès survenant des conséquences d'explosions, de dégagements de chaleur ou d'irradiation provenant de la transmutation de noyaux d'atomes ou de la radioactivité.

LES FRAIS ENGAGÉS SANS L'ACCORD PREALABLE DE L'ASSISTEUR NE SONT PAS REMBOURSABLES.

Que faire en cas de décès d'une personne assurée ?



Le membre de la famille ou toute personne concernée doit contacter l'Assisteur, dans les 72 heures qui suivent le décès, en l'appelant au numéro de téléphone indiqué sur le contrat et en lui fournissant toutes les informations qu'il demande. L'Assisteur est le seul habilité à choisir l'entreprise de pompe funèbre.





PROPOSITION D'ASSURANCE "RAPATRIEMENT DE CORPS"

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Adresse complète : _____
Pays : _____
Email : _____ Tél : _____
Situation familiale : _____
Votre association : _____
Adresse complète de l'association : _____
Pays : _____
Email : _____ Tél : _____
J'autorise _____
à souscrire cette assurance auprès de la SAA sur
ma tête et à payer la prime d'assurance
correspondante.
Le / /

N.B : Cette assurance prend effet trois jours
après la date de souscription.

Signature _____

Présentation de la société

- Créée en 1963, la **S.A.A** est l'une des premières compagnies d'assurance en Algérie ;
- la **S.A.A** est une société nationale dont le seul actionnaire est l'Etat ;
- Son capital est de 16 milliards de Dinars.
- Elle est classée première compagnie d'assurance en Algérie en terme de part de marché ;
- Son chiffre d'affaires de 2008 est de 16.5 milliards de Dinars ;
- Son réseau de distribution est composé de 450 agences réparties à travers toutes les régions du pays, sans la bancassurance ;
- Son effectif est de 4.197 collaborateurs ;
- Son Assisteur dans cette assurance est **INTER MUTUELLES ASSISTANCE Niort France.**

Coordonnées de la structure SAA gestionnaire de cette assurance

DIVISION VIE – SAA
Adresse : 22, Rue DIDOUCHE Mourad
Alger 16.000 ALGERIE.
Tél : +213.21.63.35.25/40.24/41.15
Fax : +213.21.63.39.83
Email : div-vie@saa.dz,
saa_divisionv@yahoo.fr.
Site Web : www.saa.dz

SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE (SAA)
Spa au capital de 16 Milliards de DA
Siège social sis au 05, Bd Ché Guevara
ALGER 16.000

Cher (e) compatriote résidant à l'étranger, ceci vous intéresse

ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS

En partenariat avec le Groupe Macif France

©Imprimerie des Assurances - Tél : 021 96 48 10





Une Complète Assurance

- ▶ Le nom et l'adresse du médecin légiste et/ou du médecin traitant et/ou du médecin de famille ;
- ▶ Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu où se trouve le corps de l'Assuré(e) ;
- ▶ La cause du décès et une brève description de la situation ;
- ▶ Le lieu d'inhumation demandé en Algérie ;
- ▶ Un contact familial ;
- ▶ S'il y a lieu, l'identité du proche parent accompagnant le corps et ses coordonnées.

L'équipe médicale de l'Assisteur pourra avoir accès au dossier de l'Assuré(e) pour constater le bien fondé de la demande.

Sur demande éventuelle de l'Assisteur, les pièces à lui adresser sont :

- ▶ Un extrait de l'acte de décès de l'Assuré(e) portant la mention du décès ;
- ▶ En cas de décès d'origine accidentelle, un procès-verbal de la gendarmerie ou de la police constatant la date et la cause de l'Accident ;
- ▶ Pièce justificative de la parenté du Proche avec l'Assuré(e).

La fausse déclaration sur la nature, les causes ou les circonstances du décès, faite de mauvaise foi, entraîne la nullité du contrat.

ARTICLE 7 : RESILIATION DU CONTRAT

Cette assurance peut être résiliée :

⇨ Par le Souscripteur ou par l'Assureur, à charge par celui qui dénonce d'en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant l'échéance annuelle du contrat renouvelable à tacite reconduction ;

⇨ Par l'Assureur en cas :

- De non paiement des primes d'assurance échues ;
- En cas de non renouvellement du traité de réassurance de la garantie «Rapatriement de Corps» ;

• De refus de réviser la prime d'assurance à la suite d'aggravation du risque assuré, constatée par la révision à la hausse de la prime de réassurance de la garantie «Rapatriement de Corps» ;

• De faillite ou de mise en liquidation du Souscripteur.

⇨ Par le Souscripteur en cas :

- De faillite, de mise en liquidation ou de perte des trois quart du capital de l'Assureur ;
- De retrait d'agrément de l'Assureur.

⇨ Si une nouvelle loi ou règlement, entrant en vigueur après la date de signature du présent contrat, modifiait, interdisait ou rendait illégale toute disposition prise selon le présent contrat.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES ET COMPETENCE

En cas de différends nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales, l'Assureur et le Souscripteur conviennent de privilégier et de rechercher le règlement amiable. En cas d'échec de la procédure amiable, le litige sera porté devant la juridiction algérienne compétente.

ARTICLE 9 : PRESCRIPTION

Toutes les actions dérivant du présent contrat d'assurance sont prescrites dans un délai de (3) trois ans à partir de l'évènement qui lui donne naissance conformément à l'article 27 de l'Ordonnance N°95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances modifiée et complétée.



الشركة الوطنية للتأمين
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Contrat d'Assurance

RAPATRIEMENT DE CORPS

Code : 18



En partenariat
avec le Groupe



الشركة الوطنية للتأمين
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

5, Boulevard Ernesto "Ché" Guévara - Alger
Site web : www.saa.dz

Conditions Générales de Rapatriement de corps

Conditions Générales de Rapatriement de corps

Vita - M.7/D.G.7/D.ASS N° 11 du 06 Mai 2009





Le présent contrat est régi par les dispositions de l'Ordonnance N° 95-07 du 25/01/1995 relative aux assurances modifiée et complétée, et codifiée sous le N° 18 conformément à la codification instituée par le Décret Exécutif N° 95-338 du 30/10/1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance modifié et complété.

DEFINITIONS

Pour l'application des garanties prévues dans le présent contrat, on entend par :

- ▶ **ASSUREUR** : Société Nationale d'Assurance dénommée par abréviation SAA;
- ▶ **SOUSCRIPTEUR** : personne indiquée en tant que telle dans les conditions particulières;
- ▶ **ASSURÉ(E)** : personne indiquée en tant que telle dans les conditions particulières ;
- ▶ **PROCHE PARENT** : père, mère, époux, épouse, frère, sœur et descendant direct ;
- ▶ **ASSISTEUR** : les entreprises d'assistance spécialisées et leur centrale d'assistance avec lesquelles la SAA est liée par l'intermédiaire d'un traité de réassurance qui prend en charge la garantie « Rapatriement de corps » ci-accordée ;
- ▶ **MALADIE** : altération soudaine et imprévisible de la santé, consécutive ou non à une situation préexistante, n'ayant pas pour origine un accident corporel, constatée par une autorité médicale compétente ;
- ▶ **PAYS DE RESIDENCE** : lieu de résidence habituelle de l'Assuré(e) à l'étranger.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de garantir aux algériens résidant à l'étranger, en cas de décès survenu à l'étranger, le rapatriement de corps jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie.

Cette assurance peut revêtir la forme individuelle ou collective.

Le contrat d'assurance collective de rapatriement de corps est souscrit, conformément à l'article 62 de l'Ordonnance N°95-07 du 25/01/1995 relative aux assurances modifiée et complétée, par un chef d'entreprise ou une personne morale en vue de l'adhésion de plusieurs personnes. Les adhérents doivent avoir le même lien avec le Souscripteur.

ARTICLE 2 : GARANTIES ACCORDEES

1. Garantie « Rapatriement de corps » :

En cas de décès de l'Assuré(e) dans son Pays de Résidence, l'Assisteur accomplit les formalités administratives nécessaires, organise et prend en charge le traitement post mortem, y compris la toilette rituelle, et la mise en bière (cercueil de modèle simple) et le transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie.

2. Garantie « Accompagnement du corps par un proche parent » :

A la demande expresse d'un Proche Parent de l'Assuré(e) faite à l'Assisteur, celui-ci mettra à disposition du Proche Parent désigné un billet d'avion, aller-retour en classe économique, depuis le Pays de Résidence de l'Assuré(e) jusqu'à l'aéroport d'arrivée du corps, afin d'accompagner le corps de l'Assuré(e).

Le voyage de la personne accompagnant devra se faire simultanément au transport du corps, sauf cas de force majeure, sous peine de déchéance de la présente garantie.

ARTICLE 3 : EXCLUSIONS

Sont exclus de la présente assurance, les décès :

- ▶ Survenus en Algérie lors du déplacement de l'Assuré(e) pendant la période contractuelle quel que soit le cas de figure;
- ▶ Consécutifs à un suicide ou à une tentative de suicide ;
- ▶ Consécutifs à une Maladie durant les trois premiers mois qui suivent la date d'effet de l'assurance;
- ▶ Provoqués par la guerre étrangère. La charge de la preuve que le dommage résulte d'un fait provoqué par la guerre étrangère incombe à l'Assureur ;
- ▶ Provoqués par la guerre civile, les émeutes et les mouvements populaires, un acte de terrorisme ou de sabotage. La charge de la preuve que le dommage résulte de ces faits incombe à l'Assureur ;
- ▶ Provoqués intentionnellement par l'assuré(e) et ceux résultant de sa participation à un crime ou à un délit intentionnel, conséquence de sa participation volontaire à une rixe, à un pari ou à un défi, sauf cas de légitime défense ;
- ▶ Survenant des conséquences directes et indirectes d'explosions, de dégagements de chaleur ou de l'irradiation provenant de la transmutation de noyaux d'atomes ou de la radioactivité.

Sont également exclues, les demandes d'inhumation en dehors de l'Algérie.

ARTICLE 4 : EFFET, DUREE ET TERRITORIALITE

Le présent contrat prend effet à la date et pour la durée d'assurance indiquées aux conditions particulières.

Cette assurance est valable dans le Pays de Résidence de l'Assuré(e) indiqué dans les conditions particulières.

ARTICLE 5 : PRIME D'ASSURANCE

La prime d'assurance est annuelle et payable au comptant, auprès du réseau de distribution de l'Assureur, à la souscription et à chaque échéance annuelle du contrat lorsqu'il est renouvelable par tacite reconduction, par le Souscripteur.

En cas de non paiement de la prime annuelle à l'échéance du contrat, celui-ci sera résilié après accomplissement, par l'Assureur, des formalités prescrites à l'article 16 de l'Ordonnance N°95-07 du 25/01/1995 relative aux assurances modifiée et complétée.

En cas de résiliation du contrat en cours d'assurance, pour quelque motif que ce soit, la portion de prime d'assurance correspondant à la période d'assurance non encore courue reste acquise à l'Assureur.

La prime d'assurance est payable en dinar algérien, sur présentation d'une conie légalisée conforme du document justificatif du change.

ARTICLE 6 : FORMALITES A ACCOMPLIR EN CAS DE DECES

Sous peine de déchéance, le Proche Parent de l'Assuré(e) décédé(e) ou toute autre personne concernée est tenu de contacter l'Assisteur dans les 72 heures qui suivent le moment où il a eu connaissance du décès, en appelant la centrale d'alarme au numéro de téléphone indiqué aux conditions particulières du contrat souscrit, pour l'informer du décès de l'Assuré(e) et solliciter la mise en jeu des garanties accordées dans le présent contrat. Il doit communiquer :

- ▶ Son identité ;
- ▶ Les nom et prénom de l'Assuré(e) ;
- ▶ La date de naissance de l'Assuré(e) ;
- ▶ La date d'entrée de l'Assuré(e) dans le pays de séjour ;
- ▶ L'identification de l'Assureur (à savoir la SAA) et le numéro de la police d'assurance de l'Assuré(e) ;



<p>General Consulate in New York Consulat Général à New York</p>	<p>Accomplished Accomplie Coming soon</p>	
 <p>Nous voudrions remercier le Président de la République de l'intérêt qu'il porte à la Communauté Nationale aux USA.</p>		
<p>Establish flights between USA and Algeria. Ouverture d'une ligne aérienne pour les Etats-Unis.</p>	<p>Pending En attente Coming soon</p>	
<p>Establish flights between Canada and Algeria. Ouverture d'une ligne aérienne pour le Canada.</p>	<p>Accomplished Accomplie</p>	
<p>Establish flights between China and Algeria. Ouverture d'une ligne aérienne pour la Chine.</p>	<p>Accomplished Accomplie</p>	<p>The main reason for opening this route is to enhance the Chinese and Algerian economic relationship. However the opening of this flight can also benefit our community in Asia.</p>
<p>Algerian Bank or a Banking Division Banque Algérienne ou Division Bancaire</p>	<p>Pending/ En attente</p>	
<p>I suggested the establishment and licensing offices for the currency exchange, in order to reduce illegal activities for foreign currency exchange market and I am convinced there will be a</p>	<p>Pending/ En attente</p>	



<p>large high level of responsiveness. We will therefore be able to incorporate them in the employment market. In addition we will clean the Algerian's street from the black market and anarchical work, which otherwise will lead to money laundering.</p> <p>J'ai proposé la création et l'octroi de licences pour les bureaux de change des devises, et je suis convaincu que nous trouverons une large proportion d'eux qui vont adhérer à cela. Nous serons ainsi en mesure d'éliminer leur chômage, qui est calculée au détriment de l'Algérie. Tout le monde sait que débarrasser une rue du marché noir et du travail anarchique, c'est l'empêcher de déboucher sur le blanchiment d'argent.</p>		
<p>Develop the Algerian intellectual resources abroad and encourage them to take part in the social, political, and economic activities of the country. Create a cell of communication between Algerian scientists inside and outside of the country.</p> <p>Valoriser les ressources intellectuelles Algériennes à l'étranger et les encourager à participer à la vie sociale, politique et économique du pays. Créer une cellule de communication entre scientifiques algériens à l'intérieur et l'extérieur du pays.</p>	<p>Happening...</p>	<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacts and visits of different states in Canada and USA where I met Algerian students, engineers, doctors, technicians, researchers and intellectuals in order to motivate them in the economic development of our country and the urgent need for their technical expertise. • <u>In the Parliament during the debate:</u> by insisting to provide our volunteer teachers, and professors living abroad with minimum aid such as travel and accommodations, to build a bridge between Algerian and international universities. This will help improve our universities pedagogically, structurally, and organizationally to reach international standards and the equivalence of diplomas. I also emphasized the absence of the Algerian universities in the map of the American and world academy.



		<ul style="list-style-type: none">• <u>In the Parliament</u>: my intervention was direct and clear, I stressed the need to include the scientific and economic competence living abroad in the national development by providing financial aid for scientific and economic research centers and laboratories.• I stressed the need to encourage scientific research in universities and institutes by inciting professors and teachers to publish scientific research articles in national and international reviews and create a spirit of creativity. <p>2008</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>In the Parliament</u>: I was one of the key players for preparing, coordinating and organizing a first conference on immigration. I had the chance to invite our research professors, scientists and doctors abroad.• Pour débattre des moyens qui mettre leurs connaissances et leur savoir-faire au service du développement de l'Algérie. La solution serait de leur permettre de bâtir un investissement direct dans des projets porteurs, chacun dans son domaine d'activité. En leur accordant des facilitations en matière de crédits bancaires, fiscal et foncière, cela va permettre la création de postes d'emploi, de richesse et un transfert des technologies. Je proposerai, dans ce contexte, d'installer un comité de suivi dans tous les pays pour permettre aux membres de la communauté d'avoir un aperçu clair et détaillé. <p>2009</p> <ul style="list-style-type: none">• As a first in Algeria: I was one of the advisors and key players in preparing, coordinating and organizing the creation of the first "Algerian Startup Initiative" (ASI), promoting technology innovation, investment and entrepreneurship between Algeria and the USA with our scientists and network of partners in the Silicon Valley.
--	--	---



		<p>2010</p> <ul style="list-style-type: none"> I was one of the initial member and advisor for the initiative of the “Algerian American Foundation”, chaired by Elias Zerhouni.
Inspection des ports et airports	<p>Accomplished Accomplie & Happening</p>	<p>2009</p> <ul style="list-style-type: none"> L’inspection des ports et airports d’Alger et d’Oran par les députés et sénateurs. <p>2010</p> <ul style="list-style-type: none"> L’inspection des ports et airports d’Alger et d’Annaba par les députés et sénateurs.
<p>Buying and owning real estate in Algeria using the loans from Algerian banks.</p> <p>Les Algériens expatriés peuvent-ils acquérir des logements/ maison/ locaux en Algérie via les formules de crédit bancaires?.</p>	<p>Accomplished Accomplie & Happening</p>	<p>Il y a des dispositifs qui facilitent l’achat de logements en Algérie par nos ressortissants à l’étranger. Il suffit de présenter un dossier conséquent avec:</p> <ol style="list-style-type: none"> Des fiches de paye/ ou les impôts (taxes) certifier au consulat d’Algérie. Certificat de travail certifier au consulat d’Algérie, “prouvant l’emploi dans le pays d’accueil”. Photocopie de la carte consulaire certifiée au consulat d’Algérie. Il faut avoir 30% du prix total de la maison au moment de déposer le dossier d’acquisition. Promesse de vente.
The G-4 visa Extension for the Algerian employees in international organizations such as the World Bank, International Monetary Fund, and the United Nations...etc	<p>Accomplished Accomplie</p>	<p>From 1 year to 2 years (for now)</p>



<p>La création des micro-entreprises et de PME et PMI...une façon efficace pour ramener les Algériens vers leur pays et les amener a participer au développement économique et social.</p> <p>Vous avez une idée ; Vous décidez de créer une entreprise parce que vous possédez une formation, une expérience, un savoir-faire ou tout simplement suite à un concours de circonstance. Vous commencez donc, par rechercher une idée. Une fois l'idée trouvée, vous devez vous assurer de la cohérence entre votre projet et votre profil, vos contraintes et vos motivations.</p>	<p>Accomplished Accomplie & Happening</p>	<p>ENSEJ , CNAC, ANDI peuvent interesser les émigrés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exoneration fiscal. • Remboursement sans/ out très peu intérêt. • Un milliard DA = 100.000Euro. • 10% Apport personnel (ENSEJ & CNAC). • 30% Apport personnel (ANDI). • Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée. <div style="text-align: center;">  <p>ENSEJ = <i>l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes</i> www.ansej.org.dz</p> <p>CNAC = <i>la Caisse Nationale d'Assurance Chômage</i> www.cnac.dz</p> <p>ANDI= <i>l'Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement.</i> www.andi.dz</p> </div>
<p>Déménagement (Actuel)</p>	<p>Accomplished Accomplie & Happening</p>	<p>Note1: Une fois à vie. Note2: \$25,641.00/ 200.000.000DA Travailleur Note3: \$19,230.00/ 150.000.000DA Etudiant Note4: Voiture Essence = 2.0 Note5: Voiture Diesel = 2.5 Note6: Etre Immatriculer au consulat d'Algérie</p>



<p>Déménagement (Nouveau Proposition)</p> <p>J'ai proposé l'augmentation de la somme de déménagement et du moteur.</p>	<p>A Etudier</p>	
<p><u>Ecoles Prémaires:</u></p> <p>J'ai proposé le cas de l'apprentissage de la langues arabe et amazight a nos enfants scolarisés qui poursuivent leurs cursus scolaire dans les écoles arabes au Canada et aux USA.</p>	<p>A Etudier</p>	
<p>Ouvrir un consulat dans l'Etat de la Californie avec une annexe technologique qui serait une passerelle entre la technologie mondiale et notre communauté sachant les grandes firmes internationales se trouvent dans cet Etat (Microsoft, Dell, Yahoo, Google).</p>	<p>A Etudier</p>	
<p><u>Contractual/ Retirement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • The cases of Algerians have worked in Algeria and North America. • The case of Contractual at the consulates and embassies. <p><u>Contractuel (elle)/ Retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas: des algériens/ algérienns ont travaillés en Algérie et l'Amérique du Nord. • Le cas: des contractuels au niveau des consulats et ambassades. 	<p>A Etudier</p>	